



Litige bailleur ex-locataires ; impayés de loyers, charges + frais locatifs suite à dégradations

Par **JA**, le **25/11/2021** à **14:42**

Bonjour,
Les ex-locataires doivent de l'argent à mon fils, bailleur (loyers, charges > 1.000 €) ; l'état des lieux implique des frais locatifs avant de relouer > 10.000 €).
Défaut de carence de leur part à la MJD. Vaine tentative de l'assistance juridique pour obtenir un règlement à l'amiable des impayés. LR/AR envoyée pour réclamer les frais locatifs.
Que faire ?
Merci pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2021** à **06:47**

Bonjour,
Composer votre dossier et le donner à un avocat spécialisé qui, lui, fera les démarches nécessaires, au besoin via la juridiction compétente, pour régler ce litige.

Par **JA**, le **30/11/2021** à **11:17**

Reste à trouver l'avocat en question en espérant que, vu les horaires du cabinet, il acceptera que la plupart des RV aient lieu par téléphone.

Par **CLavocat**, le **01/12/2021** à **13:29**

Bonjour,rnrnEn effet il convient à ce stade d'engager une procédure judiciaire en prouvant la nécessité des travaux suite aux dégradations commises par les locataires (devis ou factures à l'appui).rnrnA votre entière disposition pour en parler de vive voix !rnrnCL